

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Smidcaps Flex

un compartiment de Twenty First Capital Luxembourg SICAV

Catégorie C

Cette SICAV est gérée par Twenty First Capital

ISIN : LU1373288528

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

#### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à chercher, par le biais d'investissements dans le Fonds maître ID France Smidcaps, la génération d'un rendement annualisé (net de frais) supérieur à 5 % sur la période d'investissement recommandée de 5 ans.

Le Fonds nourricier sera constamment investi à hauteur de 85 % ou plus dans le Fonds maître ID France Smidcaps (actions de catégorie I). En outre, il recourra à des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers afin de réduire l'exposition aux actions d'au moins 50 % et d'au plus 100 %. La couverture de l'exposition aux actions dépendra des attentes du gestionnaire. L'exposition nette au risque sur actions variera entre 0 % et 50 % de l'actif net. Les instruments financiers à terme utilisés seront des futures actions.

Le Compartiment investit entre 85 % et 100 % de ses actifs dans ID France Smidcaps (actions de catégorie I) et, à titre accessoire, dans des liquidités, mais le recours aux marchés à terme modifie de manière significative l'exposition du Compartiment par rapport à un simple investissement direct dans ID France Smidcaps (actions de catégorie I).

Le Fonds nourricier peut détenir des liquidités à titre accessoire.

**Stratégie d'investissement du Fonds maître :** Le Fonds, qui est principalement investi sur les marchés actions, vise à offrir une performance supérieure à celle de l'indice CAC Mid&Small par une approche « stock picking » de l'investissement en actions. Cette approche est complétée par la gestion du degré d'exposition au risque sur actions (60 % minimum en actions françaises), pilotée à partir d'une prime de risque du marché des Mid et Small Caps : dès lors que la prime de risque est élevée, dans un environnement de marché volatil, l'exposition aux marchés actions est réduite, et inversement. Ainsi, quelle que soit l'exposition au marché, l'approche stock-picking a pour objectif de permettre au Fonds de capturer un surcroît de performance par rapport à son indice de référence.

La sélection d'actions cotées sur Euronext Paris privilégie les titres présentant la valorisation la plus faible au regard de critères établis par la Société de gestion avec le concours de France Actionnaire SA. Cette approche est fondée sur l'analyse de multiples complétée par une analyse fondamentale. La sélection finale intègre une dimension ISR sur la base de critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) qui vise, à travers une étude extra financière réalisée concomitamment à l'analyse fondamentale, à éliminer les titres présentant des risques spécifiques notamment en termes de gouvernance, de qualité de management, de qualité du modèle économique, ou de qualité de la structure financière. Les sociétés ne présentant pas une information exhaustive sur les critères ESG ne sont pour autant pas écartées de l'univers d'investissement.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes complémentaires : (i) une sélection de titres présentant une forte décote et (ii) un pilotage de l'exposition globale du Fonds au risque actions.

Le Fonds sera exposé à hauteur de 60 % minimum en actions françaises. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA et de sa classification « Actions Françaises », l'investissement en actions du Fonds est au minimum de 75 % de l'actif net en valeurs françaises ou de la zone euro. Par ailleurs, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA-PME, le Fonds sera à tout moment investi à 75 % en titres éligibles au PEA-PME émis par des petites et moyennes entreprises (PME) ou des établissements de taille intermédiaire (ETI) dont le siège social est situé dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen.

Les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME sont les suivants : la société de taille intermédiaire (ETI) dont le siège social est situé dans l'Union émettrice doit avoir moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Il est précisé que la satisfaction du ratio d'investissement de 75 % en titres éligibles au PEA-PME sera réalisée uniquement au travers de titres de capital et non pas de titres de créance. Dans ce cadre, le portefeuille du Fonds a principalement vocation à investir sur des actions françaises cotées sur Euronext de Mid et Small Caps. À titre indicatif, l'univers d'investissement recouvre les titres de l'Alternext et des compartiments Eurolist A, B et C d'Euronext. Le portefeuille pourra être investi de façon accessoire sur des marchés d'actions de la Zone Euro autres que la France.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou du pilotage de l'exposition aux marchés actions, le gérant pourra avoir recours à des titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 25 % de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Le gérant investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum A-1 (notation court terme Standard & Poor's ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion).

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le Fonds pourra également être investi en parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Par FIA, il faut entendre les fonds d'investissement relevant de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, tels que définis à l'article L.214-24 du Code monétaire et financier.

#### Caractéristiques clés

La devise du Compartiment et de la Catégorie est l'euro (EUR).

Aucun dividende ne sera distribué aux investisseurs par le Compartiment.

Les demandes de souscription/de rachat sont mises en commun par la Banque dépositaire jusqu'à 10:00 deux jours avant chaque jour d'évaluation (ou le premier jour ouvrable précédent si cette date n'est pas un jour ouvrable) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative en vigueur, c'est-à-dire, à un prix inconnu.

Le Compartiment s'adresse à un investisseur souhaitant investir principalement dans les marchés d'actions françaises et, le cas échéant, à bénéficier d'avantages fiscaux liés aux PEA (Plans d'épargne en actions). Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 ans.

Les investisseurs s'exposent également au risque de ne pas récupérer l'intégralité de leur investissement initial.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente le niveau de risque du Compartiment.

Cet indicateur synthétique a été extrapolé sur la base d'une estimation de la volatilité historique d'un Compartiment étant investi à minimum 85 % dans ID France Smidcaps et ayant une exposition à une baisse du CAC40 représentant au maximum 50 % de ses actifs. Le risque du Compartiment est actuellement estimé à 4 sur l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque est dû au fait que le Compartiment doit être investi dans des actions françaises ou de la zone euro à hauteur d'au minimum 75 % de ses actifs en raison de son éligibilité au régime PEA.

Cependant, la catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, tandis que la catégorie la plus faible ne signifie pas qu'il n'y ait pas de risques. Veuillez également noter que les données historiques ne constituent pas une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Twenty First Capital Luxembourg SICAV

**Veuillez prendre note des risques suivants, qui sont importants pour le Compartiment et qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de crédit :** le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire ; il est par conséquent exposé au risque de crédit en cas de révision à la baisse de la notation de crédit ou de défaut des émetteurs de titres détenus au sein du portefeuille.

**Risque de liquidité :** le risque de liquidité est le prix réduit que le Compartiment devrait potentiellement accepter s'il devait vendre certains actifs pour lesquels la demande sur le marché est insuffisante. Les positions dans des sociétés à petite capitalisation en particulier peuvent être difficiles à vendre rapidement et cela pourrait avoir une incidence sur la valeur du Compartiment.

**Risques associés à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** le risque d'amplification des pertes du fait du recours à des instruments financiers à terme tels que des futures et/ou des instruments dérivés.

**La présente catégorie d'actions est exclusivement réservée aux investisseurs privés.**

Pour toute information complémentaire sur les risques associés à votre investissement, nous vous invitons à consulter le prospectus du Compartiment. Il est disponible au siège social de la société.

## FRAIS :

Les frais et commissions acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que les produits de votre investissement ne soient payés.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	5,74 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	0,71 % lors du dernier exercice financier du Fonds
---------------------------	--

10 % (taxes comprises) sur le Hurdle Rate de 5 %.

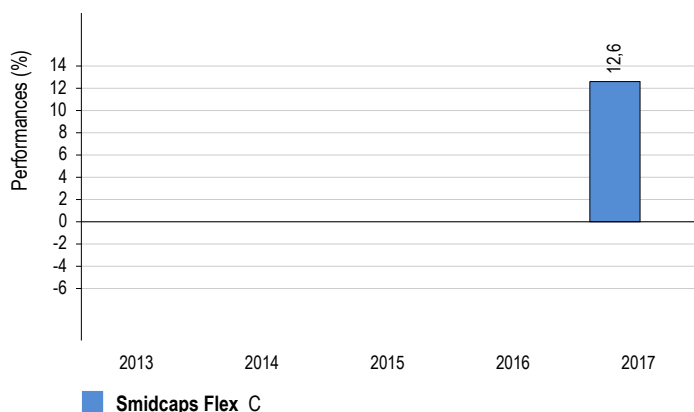
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maxima. Dans certains cas, les pourcentages appliqués seront inférieurs.

Les actions détenues dans la présente catégorie d'actions peuvent être échangées contre des actions d'autres Compartiments de la SICAV. Aucuns frais d'échange ne seront facturés au titre d'une telle conversion.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

**Pour toute information complémentaire sur les frais associés à votre investissement, nous vous invitons à consulter le prospectus du Compartiment. Il est disponible au siège social de la société.**

## PERFORMANCES PASSES :



Les performances affichées dans le diagramme en bâtons ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Compartiment.

Le Compartiment a été créé le 18 janvier 2016

Cette catégorie d'actions a été créée le 18 janvier 2016

Devise de référence : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

DÉPOSITAIRE : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, les données de valorisation les plus récentes, ainsi que toute autre information pratique sont disponibles à titre gracieux, en anglais, au siège social de la société.

Twenty First Capital Luxembourg SICAV est constitué de plusieurs Compartiments. Toutefois, le prospectus et les rapports sont rédigés pour la SICAV dans son intégralité. Les actifs et passifs d'un Compartiment sont séparés de ceux des autres Compartiments.

Conformément aux dispositions du prospectus, vous avez la possibilité de convertir tout ou partie de vos actions du Compartiment dans des actions d'autres Compartiments.

**Fiscalité :** Le Compartiment est assujéti au droit fiscal luxembourgeois. Selon votre pays de résidence, cela est susceptible d'avoir un impact sur votre investissement.

La valeur liquidative est disponible sur demande auprès du siège social du Fonds, ainsi que sur le site Internet.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://twentyfirstcapital.com/> sous « Informations réglementaires ». Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des actionnaires sur demande à la Société de gestion.

La responsabilité de Twenty First Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La Société de gestion est agréée en France et surveillée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2018.